



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

parc automobile

Question écrite n° 30546

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la fonction publique sur l'usage des véhicules des administrations de l'État. De nombreux véhicules du parc administratif sont encore aujourd'hui utilisés par des agents hauts fonctionnaires ou non, à des fins personnelles malgré la publication en 1991 d'un décret et d'une circulaire réglementant leur usage. Il demande donc au Gouvernement, au moment où ce dernier a décidé de réduire son budget de fonctionnement avec la RGPP, qu'il rappelle à ses agents les principes de base du décret du 14 octobre 1991 et de sa circulaire. En outre, par souci d'équité avec les Français, il lui demande de veiller à ce que l'usage de ces véhicules de service, devenus par force véhicules de fonction, soit soumis à l'article 82 de la loi de finances et soit bien déclaré en avantages en nature aux services fiscaux.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30546

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7930

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)